

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 27 août 2018 à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Denis Ethier, Éline Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt formant quorum sous la présidence du maire suppléant Yves Desjardins.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

18-08-514

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

18-08-515

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire suppléant déclare la première période de questions ouverte.

18-08-516

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET 9 AOUT 2018**

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues les 6 et 9 août 2018, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver les procès-verbaux des séances du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenues les 6 et 9 août 2018.

ADOPTÉE.

18-08-517

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 146-3 POUR MODIFIER L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT 146-2 AFIN D'AJOUTER UN NOUVEAU LIEU DE CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN (V.T.T.) SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 146-3 intitulé *Règlement pour modifier l'article 1 du règlement 146-2*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adopter le règlement numéro 146-3, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-08-518

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 315-1 POUR MODIFIER L'ARTICLE 6.2 DU RÈGLEMENT 315 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE PAR L'AJOUT D'UN OBJECTIF AUX RÈGLES DE CONDUITE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 315-1 intitulé *Règlement pour modifier l'article 6.2 du règlement 315*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adopter le règlement numéro 315-1, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-08-519

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 5-16 POUR MODIFIER LE PARAGRAPHE 11 DE L'ANNEXE « I » DU RÈGLEMENT NUMÉRO 5-15 CONCERNANT LA RÉGIE, L'ADMINISTRATION ET LA TAXATION DE L'AQUEDUC DANS LA VILLE, À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 5-16 intitulé *Règlement pour modifier le paragraphe 11 de l'annexe « I » du règlement numéro 5-15*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'adopter le règlement numéro 5-16, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-08-520

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2 POUR MODIFIER L'ANNEXE « I » DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300-1 CONCERNANT LA TARIFICATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES BOUES ET INSTALLATIONS SEPTIQUES PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE, RÉTROACTIVEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 300-2 intitulé *Règlement pour modifier l'annexe « I » du règlement numéro 300-1*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'adopter le règlement numéro 300-2, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-08-521

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176-9 POUR MODIFIER L'ANNEXE « II » DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176-8 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES ET ÉTABLISSANT LA TAXE DE SERVICE, RÉTROACTIVEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 176-9 intitulé *Règlement pour modifier l'annexe « II » du règlement numéro 176-8*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adopter le règlement numéro 176-9, lequel entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉE.

18-08-522

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 134-45**

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de prendre acte du dépôt du document modifié et du procès-verbal de correction, en date du 9 août 2018, en regard de l'article 4 du règlement numéro 134-45 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage de la Ville de Mont-Laurier à l'effet de préciser les constructions sur les sites de camping, permettre l'installation d'un quai sur un terrain vacant et permettre la culture des végétaux dans les zones IB-827 et IB-828 à l'intérieur d'un bâtiment*, tel que présenté par la greffière.

ADOPTÉE.

18-08-523

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTES À L'ÉVÈNEMENT « ACTE - FESTIVAL DE LA COLLABORATION »**

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, de déléguer mesdames les conseillères Élane Brière et Isabelle Nadon à l'évènement « ACTE - Festival de la collaboration » qui se tiendra à Saint-Jérôme, les 27 et 28 septembre 2018.

Leurs dépenses, s'il y a lieu, leurs seront remboursées sur production des pièces justificatives, en vertu du règlement numéro 15 et ses amendements, selon les disponibilités budgétaires.

ADOPTÉE.

18-08-524

**APPELLATION DU NOUVEAU PARC INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANT la proximité du Parc industriel avec la rivière du Lièvre;

CONSIDÉRANT que la Ville est située dans la vallée de la Lièvre;

CONSIDÉRANT que l'appellation de la Lièvre rejoint également une identité régionale;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de décréter l'appellation du parc industriel « **Parc industriel de la Lièvre** ».

ADOPTÉE.

18-08-525

**SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE - APPUI DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que le cancer de la prostate est le cancer le plus répandu chez les Canadiens;

CONSIDÉRANT qu'un canadien sur 7 recevra un diagnostic de cancer de la prostate au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT qu'environ 11 canadiens meurent du cancer de la prostate tous les jours;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer de la prostate peut atteindre 100 % s'il est détecté d'une manière précoce;

CONSIDÉRANT que les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou qui sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risque que les autres hommes de développer un cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que la Ville appuie *Cancer de la Prostate Canada* et toutes les personnes qui œuvrent à la sensibilisation au cancer de la prostate;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éleine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de décréter septembre 2018 comme étant le mois de la sensibilisation au cancer de la prostate dans la Ville.

ADOPTÉE.

18-08-526

**SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT ENTRE LA VILLE DE MONT-LAURIER ET 4217811 CANADA INC. - LOT 3 048 468 ET LES RUES PROJETÉES ALPHÉE-BOISVERT ET VALIQUETTE**

Madame la conseillère Éleine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville, une promesse de vente à intervenir entre la Ville et 4217811 Canada inc. relativement à la vente du lot 3 048 468, au cadastre officiel du Québec, et des rues projetées Alphée-Boisvert et Valiquette laquelle promesse est jointe pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

18-08-527

**EMPRUNT TEMPORAIRE SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 318 - ACQUISITIONS D'UN CHARGEUR SUR ROUES ET D'UNE SOUFFLEUSE DÉTACHABLE**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 318 de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de décréter un emprunt temporaire de 435 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 318, lequel sera contracté par tranches en attendant le financement à long terme.

De demander à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides de prêter temporairement, au taux préférentiel, à la Ville, la somme de 435 000 \$ sur le règlement numéro 318.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Laurier, les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE.

18-08-528

**MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO 18-02-081 - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT ET CRÉATION DU PROJET R18-402 POUR L'ACQUISITION D'UNE POMPE POUR LA STATION NUMÉRO 7 DE LA RUE LAFONTAINE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-02-081 décrétant un emprunt au fonds de roulement de 11 207,00 \$ pour l'acquisition une pompe pour la station numéro 7 de la rue Lafontaine;

CONSIDÉRANT que l'achat effectué n'est pas celui initialement prévu et qu'il nécessite un financement moindre de 86,99 \$;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, de modifier la résolution numéro 18-02-081 décrétant un emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition une pompe pour la station numéro 7 de la rue Lafontaine et créant le projet R18-402, afin de remplacer le montant de l'emprunt de 11 207,00 \$ par le suivant : 11 120,01 \$.

De modifier le montant du remboursement au fonds de roulement du projet R18-402, pour 2019 à 2023 inclusivement, comme suit : 2 224,01 \$ la première année et de 2 224,00 \$ les quatre années suivantes.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 86,99 \$ des activités d'investissement au fonds de roulement, afin de modifier le financement d'origine.

ADOPTÉE.

18-08-529

**APPROBATION DE LA LISTE MENSUELLE DU PERSONNEL POUR LE MOIS JUILLET 2018**

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'approuver la liste mensuelle du personnel de la Ville pour le mois de juillet 2018, telle que jointe à la présente.

ADOPTÉE.

18-08-530

**NOMINATION DE MADAME BRIGITTE GRENIER AU POSTE SAISONNIER RÉGULIER DE TECHNICIENNE EN AMÉNAGEMENT ET EN ENVIRONNEMENT AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT que l'affichage interne du poste de technicienne en aménagement et en environnement, poste saisonnier régulier au Service de l'aménagement du territoire, a pris fin le 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que madame Brigitte Grenier complètera sa période d'essai le 28 août 2018;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par madame Julie Richer, directrice du Service de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser l'attribution du poste de technicienne en aménagement et en environnement, poste saisonnier régulier au Service de l'aménagement du territoire, à madame Brigitte Grenier, et ce, en date du 28 août 2018.

Madame Grenier est nommée au poste de technicienne en aménagement et en environnement et fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats, ainsi que des constats d'infraction sur le territoire de la Ville pour l'application des règlements municipaux et d'urbanisme et des lois provinciales qui s'y rattachent.

Madame Grenier est aussi autorisée à faire les inspections nécessaires à l'application de la réglementation et à signer la correspondance courante et tout document inhérent à ce poste, incluant l'émission des constats d'infraction.

Madame Grenier est régie par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur, et son supérieur immédiat est madame Julie Richer.

ADOPTÉE.

18-08-531

**DEMANDE DE PROLONGATION DU CONGÉ SANS SOLDE DE MONSIEUR YVON REID, POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DES INCENDIES DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT la demande de prolongation du congé sans solde présentée par monsieur Yvon Reid, pompier à temps partiel au Service des incendies de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service, monsieur Mario Hamel, d'autoriser la demande de prolongation du congé sans solde à monsieur Reid, pour une période de 14 jours;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser la prolongation du congé sans solde du pompier à temps partiel, monsieur Yvon Reid, effectif le 18 aout 2018 pour une période de 14 jours, soit jusqu'au 31 aout 2018.

ADOPTÉE.

18-08-532

**CHAMBRE DE COMMERCE - DEMANDE DE COMMANDITE DÉFI 100 % LOCAL**

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, de participer à l'édition du Défi 100 % local dans les Hautes-Laurentides qui se tiendra tout le mois de septembre en devenant commanditaire principal au cout de 2 000 \$ plus les taxes, si applicables.

D'autoriser la trésorière à émettre le paiement requis sur réception d'une facture.

ADOPTÉE.

18-08-533

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-46 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET NORMES DANS LES ZONES COM-140, RUH-157 ET CP-626**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-46 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 134 afin de modifier les grilles des usages et normes dans les zones COM-140, RUH-157 et CP-626*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adopter le règlement portant le numéro 134-46, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

18-08-534

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT 113-8 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 113-2 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DANS LES ZONES RUM-116, RUM-123, RUM-124, RUM-126, RUM-130, RUM-700, RUM-701 ET RUM-702**

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance du conseil, du règlement numéro 113-8 pour modifier le règlement 113-2 relatif aux usages conditionnels afin de permettre l'usage conditionnel « débitage de bois de chauffage incluant une scierie portative » dans les zones RUM-116, RUM-123, RUM-124, RUM-126, RUM-130, RUM-700, RUM-701 et RUM-702 et le dépose.



Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-08-535

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 113-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DANS LES ZONES RUM-116, RUM-123, RUM-124, RUM-126, RUM-130, RUM-700, RUM-701 ET RUM-702**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 113-8 intitulé *Règlement modifiant le règlement 113-2 relatif aux usages conditionnels dans les zones RUM-116, RUM-123, RUM-124, RUM-126, RUM-130, RUM-700, RUM-701 et RUM-702*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 113-8, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

De fixer au 24 septembre 2018, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19 h 30.

ADOPTÉE.

18-08-536

**DEMANDE D'AMENDEMENT DE ZONAGE PRÉSENTÉE PAR LA SUCCESSION DE FÉLIX PAQUETTE DANS LA ZONE CONS-619**

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de zonage présentée par la succession de Félix Paquette pour agrandir les zones industrielles IA-624 et IA-629 sur le lot 3 048 937 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CONS-619;

CONSIDÉRANT que la zone CONS-619 est liée à l'affectation « conservation-récréation » située sur des terres privées ou publiques dont la vocation prioritaire est la mise en valeur du milieu naturel à des fins de conservation, d'éducation et de récréation, dans le cas présent, l'environnement du ruisseau Villemaire;

CONSIDÉRANT que les limites de la zone REC-619 sont plus grandes au plan de zonage que le secteur réservé pour l'affectation « conservation-récréation » au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de réduire les limites de ladite zone tout en demeurant conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le site aux abords des terrains industriels a déjà subi des interventions majeures ce qui a altéré l'état naturel du secteur;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des propriétés touchées par cette modification bénéficiera de cette bande pour agrandir leur propriété, le cas échéant;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 mars 2018, portant le numéro 18-03-039;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'accepter la demande d'amendement de zonage présentée par la succession de Félix Paquette pour agrandir les zones industrielles IA-624 et IA-629 dans la zone CONS-619 tel que démontré au plan en annexe.

Ledit amendement est conditionnel à ce que les frais requis de 1 200 \$ soient déboursés pour la procédure d'amendement.

ADOPTÉE.

18-08-537

#### **DÉLIMITATION DE L'ARRONDISSEMENT PATRIMONIAL DU RAPIDE DE L'ORIGNAL**

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine Labelle travaille actuellement à la révision du schéma d'aménagement en vigueur dans l'objectif d'adopter un schéma d'aménagement et de développement de 3<sup>e</sup> génération;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement actuel inclus une délimitation pour l'arrondissement du Rapide de l'Orignal;

CONSIDÉRANT que certains bâtiments patrimoniaux limitrophes au site ayant contribué de façon significative au développement de la Ville ne sont pas inclus dans l'arrondissement actuel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'agrandir ledit arrondissement patrimonial afin d'y inclure les bâtiments suivants : l'ancien hôtel Central, la beurrerie Phaneuf, le Foyer Ste-Anne, le magasin général Ephrem-Sabourin, la maison Albiny-Paquette, la maison Alfred-Fortier, la maison Alix-2, la maison Henri-Cartier et la première banque d'Hochelaga;

CONSIDÉRANT que les éléments d'encadrements à l'intérieur de l'arrondissement patrimonial sont suffisants et qu'il n'y a pas lieu de les modifier;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'agrandir la délimitation de l'arrondissement du Rapide de l'Orignal au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine Labelle afin d'y inclure les bâtiments suivants : l'ancien hôtel Central, la beurrerie Phaneuf, le Foyer Ste-Anne, le magasin général Ephrem-Sabourin, la maison Albiny-Paquette, la maison Alfred-Fortier, la maison Alix-2, la maison Henri-Cartier et la première banque d'Hochelaga.

ADOPTÉE.

18-08-538

**RETRAIT DE CERTAINS CLAIMS MINIERS SITUÉS À L'INTÉRIEUR DES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE**

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a entamé un processus d'identification des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM);

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite que certains claims miniers situés à l'intérieur des TIAM et directement adjacents à des plans d'eau ne soient pas renouvelés après leur expiration;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, que la MRC d'Antoine-Labelle entreprenne des démarches avec les détenteurs des claims des titres suivants : 2506056 à 2506059 inclusivement, 2506082, 2511094 et 2511096 afin que ceux-ci ne soient pas renouvelés après leur expiration.

ADOPTÉE.

18-08-539

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-18-16 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER SECTEUR OUEST**

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour l'entretien des chemins d'hiver secteur ouest, qu'elles étaient reçues jusqu'au 18 juillet 2018 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-18-16;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Lacelle et Frères 440 040 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Module qualité du milieu, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

CONSIDÉRANT que le contrat est pour une période de 2 ans, soit les hivers 2018-2019 et 2019-2020, plus une possibilité de 2 années d'options devant être prises individuellement, pour un total possible de 4 années;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'adjuger à Lacelle et Frères la soumission VML-G-18-16 pour l'entretien des chemins d'hiver secteur ouest, au prix de 440 040 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

ADOPTÉE.

18-08-540

**APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 01  
- CONTRAT VML-G-18-04 - TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES  
DE PAVAGE D'ASPHALTE**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Pier Diotte, ingénieure junior de projets, en date du 1<sup>er</sup> août 2018, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 01 en regard du contrat VML-G-18-04 pour les travaux de scellement de fissures de pavage d'asphalte;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver, conformément à la recommandation de madame Marie-Pier Diotte, le certificat de paiement numéro 01, en regard du contrat VML-G-18-04 pour les travaux de scellement de fissures de pavage d'asphalte, au montant de 12 028 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur 7006098 Canada inc., soit un montant de 12 028 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

18-08-541

**APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 02 –  
CONTRAT VML-G-17-26 – TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL EN MILIEU SEMI-  
URBAIN ET RURAL**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Pier Diotte, ingénieure junior de projet, en date du 14 août 2018, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 02 en regard du contrat VML-G-17-26 pour les travaux de génie civil en milieu semi-urbain et rural;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires effectués à ce jour par l'entrepreneur pour le remplacement de ponceaux, la pulvérisation de pavage, l'excavation d'une tranchée de transition et la construction d'un mur de soutènement;

CONSIDÉRANT l'approbation préalable de madame Diotte pour l'exécution desdits travaux supplémentaires et l'approbation des montants soumis par l'entrepreneur pour un total de 70 590,00 \$ plus les taxes applicables, tel que présenté au bordereau numéro 15;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'approuver, conformément à la recommandation de madame Marie-Pier Diotte, le certificat de paiement numéro 02, incluant le bordereau numéro 15 pour les travaux supplémentaires, en regard du contrat VML-G-17-26 pour les travaux de génie civil en milieu semi-urbain et rural, au montant de 375 862,91 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Lacelle & Frères moins la retenue de 10 %, soit un montant de 338 276,61 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

18-08-542

**DEMANDE DE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE FERMETURE DU PONT REID PAR ALGONQUIN POWER**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-06-377 concernant l'autorisation de la fermeture temporaire du pont Reid jusqu'au 23 aout 2018;

CONSIDÉRANT la demande d'Algonquin Power de prolonger la fermeture temporaire pour permettre de couler les pylônes;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'autoriser la prolongation de la fermeture du pont Reid pour valoir jusqu'au 31 aout 2018.

ADOPTÉE.

18-08-543

**FERMETURE D'UNE SECTION DE LA RUE BELLERIVE À L'OCCASION D'UNE ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE - FÊTE AGRO-ALIMENTAIRE**

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce désire promouvoir les produits locaux et regrouper pour une journée l'ensemble de nos producteurs sous la forme de marché public;

CONSIDÉRANT que l'activité devrait accueillir un nombre important de visiteurs;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser la fermeture de la rue Bellerive entre les rues du Pont et Chasles le 21 septembre 2018 de 7 à 19 heures.

ADOPTÉE.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 JUILLET 2018**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce dépôt.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire suppléant déclare la deuxième période de questions ouverte.

18-08-544

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Yves Desjardins, maire suppléant

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).